



PRÉFET DU NORD

Le Préfet du Nord
Le directeur départemental des finances
publiques du Nord

A

Mesdames et messieurs les maires du
département du Nord

Lille, le 13 mars 2020

Objet : mesures de soutien à l'économie – crise « Coronavirus »

Mesdames et Messieurs les maires,

La crise sanitaire que nous traversons exige, vous le savez, une grande mobilisation collective. La responsabilité des pouvoirs publics, Etat ou collectivités locales, est d'assurer la continuité de l'économie et la protection des forces vives de notre pays.

A ce titre, le coronavirus est qualifié de cas de **force majeure**, dispensant, sans justificatif, les entreprises de tout paiement d'intérêts moratoires ou pénalités de retard dans l'exécution de leurs engagements contractuels avec les collectivités publiques. Les donneurs d'ordre doivent ainsi faire preuve de solidarité vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants qui pourraient avoir de plus en plus de difficultés à s'approvisionner et à respecter les délais de livraison.

Il est également crucial que chaque ordonnateur public procède à **l'accélération de l'engagement des dépenses et de leur liquidation**. Les mises en paiement des factures de marchés publics qui n'ont pas encore été réglées doivent être assurées dans les plus brefs délais, pour pouvoir garantir à vos entreprises partenaires les sommes qui leur sont dues à un moment où elles en ont le plus besoin. La constatation du service fait devrait être réalisée par les services prescripteurs dans un délai maximal de 48h après livraison ou réalisation de la prestation.

Dans ce contexte, **les services de l'Etat veilleront résolument à mettre tout en œuvre pour assurer le paiement rapide des fournisseurs de l'ensemble des collectivités locales**. Quelle que soit l'évolution de la situation, des moyens adaptés seront mobilisés pour assurer naturellement la paye des employés des collectivités et la prise en charge des dépenses prioritaires urgentes que vous signaleriez.

Enfin, le versement des avances de fiscalité, des dotations et subventions sera effectué de telle sorte que votre trésorerie soit abondée.

Je vous suggère également de procéder au versement des fonds souscrits par les organismes ou les associations de votre territoire et qui n'auraient pas encore été mises à leur disposition au plus tôt.

En dernier lieu, les services de l'État animent depuis plusieurs jours une plateforme d'information, numérique (<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>) et téléphoniques (UD DIRECCTE ou hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr), à destination des entreprises. **Ils seront à même de renseigner toute entreprise sur les aides qui sont à leur disposition et qui ont d'ores et déjà fait l'objet de communications du gouvernement et de mes services.**

Je compte sur vous pour massivement diffuser ces contacts auprès de vos entreprises partenaires. Un comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) spécialement consacré à l'impact économique du coronavirus dans le département du Nord sera également réuni le 20 mars prochain.

Les services de l'État, en lien étroit avec les services du conseil régional, du conseil départemental et des organismes consulaires, se tiennent ainsi pleinement mobilisés pour que nous puissions, tous ensemble, surmonter cette crise exceptionnelle.



Frank MORDACQ



Michel LALANDE

